



**Veillez lire attentivement l'intégralité des règles, modalités et conditions relatives à notre programme de fidélité Club Crystal.**

Le Crystal Hôtel Montréal Inc. (« Hôtel Le Crystal ») se réserve le droit de modifier les règles, les avantages, les procédures et les offres spéciales du programme Club Crystal (« programme ») à tout moment sans préavis. Plus spécifiquement, l'Hôtel Le Crystal se réserve le droit de modifier ou d'annuler les règles et les critères relatifs à l'obtention d'avantages, la qualité de chaque avantage offert par séjour et par année, la disponibilité continue de ces avantages et leurs types.

Les nuitées de chambre admissibles incluent les réservations faites directement à l'Hôtel Le Crystal en utilisant l'un des segments suivants : comptes corporatifs négociés, AAA/CAA, agences de voyage, AARP, autorités gouvernementales, forfaits offerts sur le site de l'Hôtel Le Crystal et le tarif du jour.

Les nuitées de chambre non admissibles incluent: sites Internet de tiers (tel qu'Expedia, Booking.com, etc.), tarifs découlant d'autres programmes de réduction, coupons, offres promotionnelles ou gratuites.

Une nuitée est définie par une nuit payée à l'Hôtel Le Crystal. Le membre doit réserver la suite à son nom et y rester. Un seul membre par suite bénéficiera d'un crédit pour la nuitée. Les demandes pour diviser ou consolider les comptes après le séjour ne seront pas acceptées. Les avantages des membres s'appliquent uniquement aux membres et ne peuvent être transférés.

Les niveaux d'adhésion sont définis comme suit : L'adhésion au programme Club Crystal est accordée après cinq (5) nuitées payées et admissibles ; programme Or est accordée après dix (10) nuitées payées et admissibles ; et le programme Platine est accordée après vingt-cinq (25) nuitées payées et admissibles. Les nuitées accumulées sont calculées seulement à la fin d'un séjour et non pendant un séjour.

Les niveaux d'admissibilité seront déterminés sur un cycle de 12 mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour déterminer le statut pour l'année suivante, Hôtel Le Crystal calculera les nuitées utilisées et payées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Selon le nombre de nuitées utilisées et payées, le statut pour l'année suivante sera confirmé.

Les avantages seront également fournis sur la base d'une période de 12 mois. Le membre pourra profiter des avantages de son statut pour l'année complète. À la fin de l'année, un nouveau calcul des nuitées utilisées et payées sera fait et le statut pour l'année suivante sera confirmé.

En cours d'année, si votre nombre de nuitées vous permet de vous qualifier pour un statut supérieur, vous obtiendrez le nouveau statut pour le reste de l'année.

**Disponibilité garantie** : Pour le statut Or (72 heures avant votre arrivée) et le statut Platine (48 heures avant votre arrivée), il est garanti que nous allons avoir une suite pour vous. Le type de suite dépendra de la disponibilité. Le tarif du jour sera applicable.

**Arrivée hâtive** : Pour le statut Or une arrivée hâtive à partir 14h, une arrivée à condition que cette heure d'arrivée ait été mentionnée au moment de la réservation. Si ce n'est pas fait, seulement l'heure d'arrivée régulière (16h) sera garantie.

Pour le statut Platine, une arrivée hâtive à partir 12h est offerte à condition que cette heure d'arrivée ait été mentionnée au moment de la réservation. Si ce n'est pas fait, seulement l'heure d'arrivée régulière (16h) sera garantie.

**Départ tardif** : Pour le statut Or (jusqu'à 13h) et pour le statut Platine (jusqu'à 15h), un départ tardif est offert à condition que cette heure de départ ait été mentionnée au moment de la réservation ou de l'arrivée. Si ce n'est pas fait, seulement l'heure de départ régulière (11h) sera garantie.

**Surclassement** : Le surclassement sera offert lors de l'arrivée selon la disponibilité. Pour les membres Platine, la meilleure suite disponible sera attribuée.

**Salle de réunion** : Doit-être réservé au moins 24h à l'avance auprès de notre département des ventes par courriel à [ventes@hotellecrystal.com](mailto:ventes@hotellecrystal.com) ou par téléphone au 514-373-2266. Sous réserve de disponibilité le jour de la réservation et pour un maximum de 10 personnes.

**Nuitée offerte** : Une nuitée (1) pour le statut Or et deux (2) nuitées pour le statut Platine sont offertes, à utiliser à partir du 1er janvier de l'année suivante. Veuillez-vous référer aux conditions mentionnées dans le certificat cadeau reçu par courriel

Le membre pourra bénéficier des privilèges seulement s'il réserve en utilisant l'un des segments suivants : comptes corporatifs négociés, AAA/CAA, agences de voyage, AARP, autorités gouvernementales, forfaits offerts sur le site de l'Hôtel Le Crystal et le tarif du jour.

L'Hôtel Le Crystal se réserve le droit de modifier ou de limiter la disponibilité, y compris en imposant des dates d'interdiction et des offres spéciales restrictives.

L'Hôtel Le Crystal se réserve le droit de supprimer le programme entier avec un préavis de six mois à tous les membres actifs, et avec un avis immédiat à tous les membres en cas de résolution associée à la substitution d'un programme similaire.

L'adhésion au programme est gratuite et ouverte aux individus résidant dans les pays légalement autorisés à participer aux programmes de fidélité.

Toute fraude ou abus relatif aux privilèges et avantages du programme est soumis à toute action réglementaire et/ou administrative entreprise par l'Hôtel Le Crystal, y compris la cessation des avantages,

et la révocation de l'adhésion au programme. De plus, nous nous réservons le droit d'interrompre toute adhésion au programme d'un membre, si ce membre agit de manière incompatible aux lois locales, provinciales ou fédérales, ou aux ordonnances, ou de manière frauduleuse ou abusive, ou abuse des avantages liés au statut de membre, ou en cas d'incapacité de régler toute facture ou compte valable.

L'Hôtel Le Crystal n'émet aucune garantie ou déclaration explicite ou implicite et décline expressément toute responsabilité (y compris les pertes conséquentes) relative au programme ou à tout bien ou service fourni par le programme.

L'Hôtel Le Crystal n'est pas responsable de la perte ou du retard de toute demande ou correspondance par poste ou courrier électronique.

Toute interprétation des règles, modalités et conditions relatives à l'adhésion au programme demeure à l'entière discrétion de l'Hôtel Le Crystal.